

# Modèle de dépôt des comptes annuels

Présentation et guide de lecture





# Modèle de dépôt des comptes annuels

Présentation et guide de lecture



L'information contenue au sein de ce manuel peut être sujette à des changements sans notification préalable. La Banque nationale de Belgique ne peut être tenue pour responsable des préjudices de quelque nature que ce soit, directs ou indirects, résultant de ou relatifs à l'usage de ce manuel.

© Banque nationale de Belgique, Bruxelles  
© XBRL est une marque déposée de XBRL International

Tous droits réservés.

La reproduction de cette publication, en tout ou en partie, à des fins éducatives et non commerciales est autorisée avec mention de la source.

**Edition:** 15 octobre 2006

**Révision:** 1.1

**Référence du document:** XBRL\_UserGuide\_Layout\_11\_F

Ce document est également disponible en version néerlandaise sous la référence XBRL\_UserGuide\_Layout\_11\_N.



## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>Chapitre 1 - Les principes de base</b>	<b>7</b>
1. La continuité de l'information	7
2. L'abandon des pages fixes	7
3. Le principe des sections	8
4. La présentation des rubriques	9
4.1 La codification des rubriques	9
4.2 Le signe des rubriques	10
4.3 Les rubriques de bénéfice et de perte	12
5. Conséquences de ces changements	12
<b>Chapitre 2 - La présentation générale</b>	<b>13</b>
1. Simplification de la présentation générale des rubriques	13
2. Les tableaux	14
<b>Chapitre 3 - Le contenu du modèle</b>	<b>16</b>
1. Les unités de dépôt	16
2. Le compte de résultats sous forme de compte	16
3. La rubrique 19 "Avances aux associés sur répartition de l'actif net"	17
<b>Annexe 1 - Liste des sections</b>	<b>19</b>
<b>Annexe 2 - Liste des rubriques modifiées</b>	<b>21</b>

## Introduction

La Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique publie le formulaire de dépôt des comptes annuels normalisés depuis 1983 et l'adapte périodiquement pour répondre aux obligations légales en matière de dépôt des comptes annuels.

Ce formulaire, conçu à l'origine pour le dépôt sur papier, a beaucoup vieilli et ne répond plus de manière adéquate à l'environnement informatique dont le compte annuel est le résultat dans la plupart des cas.

Le formulaire s'est révélé de plus en plus contraignant sans tenir compte que sa fonction était passée de "support" de dépôt proprement dit à "modèle" pour les développeurs de software comptable.

Le passage à la technologie XBRL<sup>1</sup> pour le format de dépôt électronique des comptes annuels<sup>2</sup> a nécessité la refonte du "modèle" afin de le rendre plus compatible avec le contexte informatique actuel mais en même temps de garder, voire d'augmenter, sa lisibilité pour les utilisateurs des comptes annuels déposés.

1 eXtensible Business Reporting Language. Pour de plus amples informations, consultez le site de XBRL International ([www.XBRL.org](http://www.XBRL.org)) ou celui de la juridiction belge ([www.nbb.be](http://www.nbb.be)).

2 A partir du premier avril 2007.



Ce manuel s'applique à la fois au modèle "schéma complet" et au modèle "schéma abrégé", mais les exemples présentés tout au long du document sont basés sur le schéma complet. L'objectif de ce document est de présenter à l'utilisateur l'ensemble des modifications apportées au formulaire et de le guider dans la lecture de ce nouveau modèle de compte annuel qui figure sur le site Internet de la Centrale des bilans.

## Chapitre 1 - Les principes de base

Le "modèle complet" et le "modèle abrégé" des comptes annuels ont subi une série de modifications d'ordre général. Elles concernent des points caractéristiques de l'approche "formulaire" rigide, pour lesquels il existe des solutions plus souples, compte tenu du fait que, dans la grande majorité des cas, la phase intermédiaire est assurée par un fichier informatique.

### **1. La continuité de l'information**

Dans le formulaire publié précédemment, certaines informations se voyaient reportées en fin de compte annuel si l'information fournie par l'entreprise dépassait la place prévue à cet effet. C'était le cas notamment pour la liste des administrateurs et gérants, les participations, la structure de l'actionnariat.

La nouvelle présentation implique que toute l'information relative à un point particulier reste groupée, ce qui facilite la lecture du compte annuel.

### **2. L'abandon des pages fixes**

Le principe de continuité de l'information est en contradiction avec le système des pages fixes appliqué jusqu'ici et qui impliquait qu'une information quelconque se trouvait toujours à la même page dans tous les comptes annuels: par exemple, les mouvements relatifs aux immobilisations corporelles se trouvaient toujours à la page C8 dans les comptes annuels établis selon un schéma complet et A6 dans les comptes annuels établis selon un schéma abrégé.

Dans le nouveau modèle, le système des pages fixes est remplacé par le principe des sections abordé dans le point suivant.

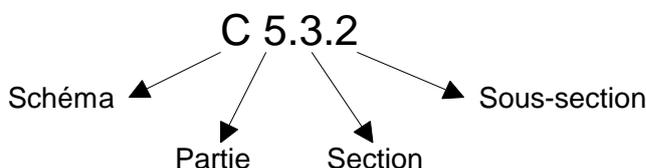
### 3. Le principe des sections

La caractéristique la plus visible du nouveau modèle est sa longueur. Il compte en effet plus de pages que l'ancien formulaire standard: la partie standardisée du modèle complet ne compte pas moins de 43 pages contre 24 auparavant tandis que le modèle abrégé présente 22 pages normalisées contre 16 dans la version précédente.

Le nombre réduit de pages du formulaire normalisé était le résultat d'une compression volontaire du nombre de pages à publier à une époque où le compte annuel devait être publié in extenso dans le Moniteur Belge.

L'effort de réduction portait principalement sur l'annexe et l'"Etat des immobilisations corporelles" était un chef d'œuvre en la matière mais également un casse-tête pour les entreprises de software qui devaient reproduire ce layout en cas d'impression sur papier.

Le nouveau modèle, qui ne contient pas plus d'éléments que l'ancien formulaire, est basé sur une ventilation logique en "parties" et "sections" prédéfinies selon la structure suivante:



Les numéros de sections sont mentionnés dans le coin supérieur droit en lieu et place des numéros de pages précédemment utilisés. Le numéro de la section est précédé de la lettre C dans le cas du modèle complet ou de la lettre A dans le modèle abrégé.

Une numérotation purement séquentielle des pages est ajoutée dans le coin inférieur droit pour détecter les pages manquantes éventuelles.

L'objectif du système de sections est double:

- d'une part, permettre au lecteur de toujours retrouver une information dans la même section même si celle-ci ne se trouve pas à la même page. Par exemple, la ventilation des dettes en fonction de leur durée résiduelle se trouve toujours à la section C 5.9 d'un compte annuel établi selon le schéma complet mais pas nécessairement en page 28 du compte annuel.

- d'autre part, permettre la suppression complète d'une section ou sous-section dans la présentation finale lorsqu'aucune donnée n'y figure. Par exemple, l'absence de données relatives à du personnel employé entraîne la suppression du bilan social.

La liste complète des sections et sous-sections figure à l'annexe 1 du présent document.

La conséquence directe de l'utilisation de ce principe est un compte annuel de longueur variable, selon le nombre de sections présentes. La liste des sections non déposées parce que sans objet est mentionnée en première page des comptes annuels établis.

## 4. La présentation des rubriques

Le formulaire a également fait l'objet d'une révision au niveau de la codification et du signe des rubriques sans affecter la signification des concepts comptables concernés.

### 4.1 La codification des rubriques

Les tableaux ci-dessous illustrent l'exemple du poste "Frais d'établissement" dans le schéma complet:

Ancien formulaire

	Codes	Montants
<b>I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)</b>		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent.....	8001	.....
Mutations de l'exercice:		
. Nouveaux frais engagés .....	8002	.....
. Amortissements .....	8003	( ..... )
. Autres .....	8004	(+)(-)
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	8005	.....

Nouveau modèle

<b>ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT</b>			
	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	20P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés .....	8002	.....	
Amortissements .....	8003	.....	
Autres .....	8004	(+)(-)	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice .....	(20)	.....	

#### a) Le principe "Concept unique = code-rubrique unique"

Certains concepts comptables apparaissent à plusieurs endroits dans les comptes annuels. Jusqu'à présent, leur codification variait en fonction de l'endroit où ils apparaissaient.

La nouvelle version du modèle ne laisse plus apparaître qu'un code unique par concept comptable, quelle que soit la section où il est mentionné:

- dans l'ancien formulaire, il apparaissait à l'actif sous le code-rubrique "20" tandis qu'il apparaissait dans l'annexe, au tableau de l'état des frais d'établissement sous le code-rubrique "8005",
- dans le nouveau modèle, il apparaît aux deux endroits avec le code-rubrique "20". Lors des apparitions subséquentes, le code est mis entre parenthèses.

#### b) Code-rubrique et exercices comptables différents

Pour le même exemple, l'annexe présente non seulement la valeur comptable nette à la fin de l'exercice mais également la valeur comptable nette à la fin de l'exercice précédent:

- dans l'ancien formulaire, la "Valeur comptable nette à la fin de l'exercice précédent" porte un code-rubrique spécifique "8001",
- dans le nouveau modèle, la "Valeur comptable nette à la fin de l'exercice précédent" porte le code "20P"; au code lié au concept (20 pour les Frais d'établissement) est ajouté un "P" signalant que la valeur est relative à l'exercice précédent (P pour "preceding").

De manière générale, les codes-rubriques utilisés reprennent, dans la mesure du possible, la codification du Plan Comptable Minimum Normalisé (PCMN).

L'application de ce principe offre davantage de cohérence et facilite la compréhension des données comptables.

## 4.2 Le signe des rubriques

Dans la version précédente du formulaire, le signe de certaines rubriques variait selon le schéma. Par exemple la rubrique "Rémunérations, charges sociales et pensions - code 62" se présentait avec un signe positif dans le schéma complet et avec un signe négatif dans le schéma abrégé.

Pour des raisons de lisibilité et de cohérence, la grande majorité des rubriques présentent par défaut une valeur positive dans le nouveau modèle.

Les rubriques qui peuvent présenter une valeur positive ou négative selon les circonstances se voient associer le sigle "(+)/(-)".

Quelques concepts présentent une valeur négative par défaut et se voient associer le sigle "(-)". Il s'agit des rubriques "Charges d'exploitation portées à l'actif à titre de frais de

restructuration - code 649" et "Charges exceptionnelles portées à l'actif à titre de frais de restructuration - code 669" qui constituent conceptuellement des "charges négatives".

### Exemple: le compte de résultats

Ancien formulaire

<b>II. Coût des ventes et des prestations</b> .....	(-) 60/64	(	20.203)
A. Approvisionnements et marchandises .....	60		5.713
1. Achats .....	600/8		5.776
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +) .....	609	(	63)
B. Services et biens divers .....	61		6.246
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2) .....	62		6.218
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	630		1.544
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D) .....	631/4		356
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E) .....	635/7	(	62)
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F) .....	640/8		188
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	(-) 649	(	)

Nouveau modèle

<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....	60/64		<b>20.203</b>
Approvisionnements et marchandises .....	60		5.713
Achats .....	600/8		5776
Réduction (Augmentation) des stocks .....	(+/-) 609		- 63
Services et biens divers .....	61		6.246
Rémunérations, charges sociales et pensions .....	(+/-) C 5.10 62		6.218
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	630		1.544
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales - Dotations, (reprises) .....	(+/-) C 5.10 631/4		356
Provisions pour risques et charges - Dotations, (utilisations et reprises) .....	(+/-) C 5.10 635/7		- 62
Autres charges d'exploitation .....	C 5.10 640/8		188
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	(-) 649		

L'ancien formulaire présentait la valeur des rubriques négatives entre parenthèses sans mention de signe (exemple de la rubrique "Réduction (Augmentation) des stocks" - Code 609)

tandis que le nouveau modèle présente la valeur précédée d'un signe "-" comme indiqué dans l'exemple ci-dessus.

### 4.3 Les rubriques de bénéfice et de perte

L'ancien formulaire présentait séparément, avec des codes distincts, les rubriques de solde en fonction du signe du résultat (profit ou perte). Le nouveau modèle présente les rubriques de résultat comme des concepts uniques disposant d'un code unique et pouvant revêtir des valeurs positives (profit) ou négatives (perte).

#### Exemple: Le résultat d'exploitation

Dans l'ancien formulaire, il se présente en deux lignes mutuellement exclusives (une entreprise ne peut réaliser à la fois un bénéfice et une perte d'exploitation):

III. Bénéfice d'exploitation .....	(+)	70/64	<input type="text"/>
Perte d'exploitation .....	(-)	64/70	( <input type="text"/> )

Dans le nouveau modèle, il est représenté par une seule rubrique qui peut prendre une valeur positive en cas de bénéfice ou négative en cas de perte. Le code de la rubrique a été modifié pour supprimer toute ambiguïté.

Bénéfice (Perte) d'exploitation .....	(+)/(-)	9901	<input type="text"/>
---------------------------------------	---------	------	----------------------

La liste complète des rubriques ayant subi ce traitement figure à l'[annexe 2](#).

## 5. Conséquences de ces changements

Ces changements de codes et de signes entraînent une série d'adaptations dans la procédure de traitement des comptes annuels. Pour l'utilisateur, les modifications les plus visibles sont:

- les équations de contrôle qui doivent être adaptées aux nouveaux codes rubriques ainsi qu'aux changements de signe,
- les données publiées par la Centrale des bilans et les statistiques qui seront adaptées en conséquence.

## Chapitre 2 - La présentation générale

Le souci de la lisibilité et de l'allègement du layout ont amené la Centrale des bilans à apporter quelques modifications à la présentation générale du modèle des comptes annuels.

### **1. Simplification de la présentation générale des rubriques**

De manière générale, la présentation du modèle a été allégée en termes de pointillés, parenthèses et cadres.

Les chiffres romains qui, dans l'ancien formulaire standardisé, faisaient référence à l'Arrêté Royal du 30-01-2001 pour délimiter les différentes parties du compte annuel ne figurent plus dans le nouveau modèle. En effet, le remplacement des pages fixes par le système des sections propose une nouvelle segmentation qui risquait de créer une confusion avec l'utilisation des chiffres romains.

Les rubriques du bilan et du compte de résultats peuvent être développées plus en détail dans certaines parties de l'annexe. Dans l'ancien formulaire, cette référence était apparentée aux chiffres romains mentionnés ci-dessus. Le nouveau modèle fait apparaître les références dans une colonne séparée et non plus intégrées dans l'intitulé. Il mentionne la section de l'annexe où le lecteur peut retrouver le détail de la rubrique pour laquelle une valeur est mentionnée dans le bilan ou le compte de résultats.



Exemple: les actifs immobilisés

Ancien formulaire

<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	20/28	[ ]
<b>I. Frais d'établissement</b> (annexe I) .....	20	_____
<b>II. Immobilisations incorporelles</b> (ann. II) .....	21	_____
<b>III. Immobilisations corporelles</b> (ann. III) .....	22/27	_____
A. Terrains et constructions .....	22	_____
B. Installations, machines et outillage .....	23	_____
C. Mobilier et matériel roulant .....	24	_____
D. Location-financement et droits similaires .....	25	_____
E. Autres immobilisations corporelles .....	26	_____
F. Immobilisations en cours et acomptes versés .....	27	_____

Nouveau modèle

<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		20/28	_____
<b>Frais d'établissement</b> .....	C 5.1	20	_____
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	C 5.2	21	_____
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	C 5.3	22/27	_____
Terrains et constructions .....		22	_____
Installations, machines et outillage .....		23	_____
Mobilier et matériel roulant .....		24	_____
Location-financement et droits similaires.....		25	_____
Autres immobilisations corporelles .....		26	_____
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	_____

**2. Les tableaux**

Il s'agit d'un des changements les plus visibles en termes de présentation. Dans l'ancien formulaire, certaines annexes, notamment les états des immobilisations, présentent des tableaux en colonnes sur la même page. Il s'agit d'une représentation au format papier qui s'accommode mal de la conversion automatique d'un fichier électronique. Aussi, le nouveau modèle abandonne la présentation en colonnes au profit d'une présentation simple en pages successives.



**Exemple : l'"Etat des immobilisations incorporelles" du schéma complet:**

Ancien formulaire

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)			
	Codes	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.
<b>a) VALEUR D'ACQUISITION</b>			
Au terme de l'exercice précédent .....	801	.....	.....
Mutations de l'exercice :			
· Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	802	.....	.....
· Cessions et désaffectations .....	803	(.....)	(.....)
· Transferts d'une rubrique à une autre .....	804	(+)(-)	(+)(-)
Au terme de l'exercice .....	805	.....	.....
<b>c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR</b>			
Au terme de l'exercice précédent .....	806	.....	.....
Mutations de l'exercice :			
· Actés .....	807	.....	.....
· Repris car excédentaires .....	808	(.....)	(.....)
· Acquis de tiers .....	809	.....	.....
· Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	810	(.....)	(.....)
· Transférés d'une rubrique à une autre .....	811	(+)(-)	(+)(-)
Au terme de l'exercice .....	812	.....	.....
<b>d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)-(c).....</b>	813	.....	.....

Nouveau modèle

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051P	XXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
· Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8021	.....	.....
· Cessions et désaffectations .....	8031	.....	.....
· Transferts d'une rubrique à une autre .....	8041	(+)(-)	(+)(-)
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051	.....	.....
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8121P	XXXXXXXXXXXXXXXX	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
· Actés .....	8071	.....	.....
· Repris car excédentaires .....	8081	.....	.....
· Acquis de tiers .....	8091	.....	.....
· Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8101	.....	.....
· Transférés d'une rubrique à une autre .....	8111	(+)(-)	(+)(-)
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8121	.....	.....
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	210	.....	.....

Dans notre exemple, les mouvements des immobilisations incorporelles figuraient sur une seule page, chaque type d'immobilisation faisant l'objet d'une colonne. Le nouveau modèle présente un seul type d'immobilisation par page.

## Chapitre 3 - Le contenu du modèle

### 1. Les unités de dépôt

Jusqu'à présent, les schémas abrégés sont établis en unités d'euros, sans décimale ( $10^0\text{€}$ ) alors que les schémas complets sont établis en milliers d'euros sans décimale ( $10^3\text{€}$ ), pour des raisons de lisibilité, quel que soit le support de dépôt (format électronique ou papier).

Dans le nouveau système d'application à partir du premier avril 2007, la seule unité de dépôt admise devient l'unité d'euro sans décimale tant pour les schémas abrégés que complets. Les comptes annuels qui seront déposés au format XBRL par voie électronique pourront être exprimés en unités d'euros sans décimales ou avec deux décimales; cette seconde possibilité permet au déposant de créer un lien automatique avec les informations provenant de sa comptabilité<sup>1</sup> sans gestion des arrondis.

### 2. Le compte de résultats sous forme de compte

Le schéma normalisé complet prévoyait deux types de présentation pour le compte de résultats: sous forme de liste ou sous forme de compte. Depuis 2001, cette possibilité n'existait plus que pour les comptes annuels déposés sur papier. En effet, si l'entreprise désire déposer ses comptes annuels au format électronique, seule la présentation du compte de résultats sous forme de liste est autorisée.

Par souci de cohérence et eu égard à l'usage marginal<sup>2</sup> de la présentation sous forme de compte, la nouvelle version du modèle ne prévoit plus que la présentation sous forme de liste tant pour le dépôt électronique que pour le dépôt papier.

<sup>3</sup> Dans la mesure où la comptabilité des entreprises est tenue en  $10^2\text{€}$

<sup>2</sup> Moins de 2 % pour l'année 2005.

### 3. La rubrique 19 "Avances aux associés sur répartition de l'actif net"

Cette rubrique a fait l'objet d'un avis de la Commission des Normes Comptables (CNC) dans le bulletin 45 de février 1999 (avis 170/2)<sup>1</sup> mais n'avait pas été jusqu'ici incorporée au schéma normalisé.

Cette rubrique concerne le traitement comptable à réserver à l'attribution, aux associés d'une société mise en liquidation, d'une avance sur l'actif net qui leur reviendra à la clôture de la liquidation. Selon l'avis de la CNC, le montant de l'avance doit être porté au passif en déduction globale, mais explicite, des "capitaux propres". En effet, les sommes attribuées au titre d'avances sur la répartition de l'actif net ne constituent pas véritablement un actif. Dans l'ordre normal des choses, il n'en résultera pas, à l'avenir, un flux de ressources favorables à l'entreprise. Lorsque la liquidation est terminée, le compte "Avance aux associés sur la répartition de l'actif net" est soldé par le débit des divers comptes de capitaux propres.

#### Exemple: Cas du schéma complet - Capitaux propres

<b>Bénéfice (Perte) reporté</b> ..... (+)/(-)	14	.....
<b>Subsides en capital</b> .....	15	.....
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b> .....	19	.....
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b> .....	16	.....
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....	160/5	.....
Pensions et obligations similaires .....	160	.....
Charges fiscales .....	161	.....
Grosses réparations et gros entretien .....	162	.....
Autres risques et charges ..... C 5.8	163/5	.....
<b>Impôts différés</b> .....	168	.....

1 [http://www.cnc-cbn.be/FR/fichiersAvis/FR\\_CNCTablematAvis.htm](http://www.cnc-cbn.be/FR/fichiersAvis/FR_CNCTablematAvis.htm)



## Annexe 1 - Liste des sections

Section	Complet	Abrégé	Remarque
Signalétique	1.1	1.1	
Mission de vérification ou de redressement compl.	1.2	1.2	
Bilan	2	2	
Actif	2.1	2.1	
Passif	2.2	2.2	
Compte de résultats	3	3	
Affectations et prélèvements	4	4	
Annexes	5	5	
Etat des frais d'établissement	5.1		
Etat des immobilisations incorporelles	5.2	5.1.1	Ventilation selon le type d'actif (SC)
Etat des immobilisations corporelles	5.3	5.1.2	Ventilation selon le type d'actif (SC)
Etat des immobilisations financières	5.4	5.1.3	Ventilation selon le type de participation (SC)
Participations et droits sociaux détenus	5.5.1	5.2.1	
Liste des entreprises dont l'entreprise répond de manière illimitée	5.5.2	5.2.2	
Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif	5.6		
Etat du capital et structure de l'actionariat	5.7	5.3	
Provisions pour risques et charges	5.8	5.4	
Etat des dettes et comptes de régularisation du passif	5.9	5.5	
Résultat d'exploitation	5.10	5.6	Pour SA, il s'agit du personnel
Résultats financiers et exceptionnels	5.11	5.6	
Impôts et taxes	5.12		
Droits et engagements hors bilan	5.13	5.7	
Relations avec les entreprises liées ou les entreprises	5.14	5.8	Ventilation selon le type de



<b>Section</b>	<b>Complet</b>	<b>Abrégé</b>	<b>Remarque</b>
avec lien de participation			participation (SC)
Relations avec les administrateurs et gérants	5.15	5.8	
Instruments financiers dérivés	5.16		
Déclaration relative aux comptes consolidés	5.17	5.9	
Bilan social	6	6	
Règles d'évaluation	7	7	
Rapport de gestion	8	8	
Rapport des commissaires	9	9	

## Annexe 2 - Liste des rubriques modifiées

Rubrique	Code actuel	Code XBRL	SC	SA
Frais d'établissement	8005	20	X	
Frais d'établissement - Exercice précédent	8001	20P	X	
Immobilisations incorporelles	8139	21		X
Frais de recherche et de développement	8131	210	X	
Concessions, brevets et licences	8132	211	X	
Goodwill	8133	212	X	
Acomptes versés	8134	213	X	
Immobilisations corporelles	8339	22/27		X
Terrains et constructions	8331	22	X	
Installations, machines et outillage	8332	23	X	
Mobilier et matériel roulant	8333	24	X	
Location-financement et droits similaires	8334	25	X	
Autres immobilisations corporelles	8335	26	X	
Immobilisations en cours et acomptes versés	8336	27	X	
Immobilisations financières	8565	28		X
Immobilisations financières - Entr. liées	9251	280/1	X	
Participations dans les entreprises liées (C 5.4.1)	8561	280	X	
Participations dans les entreprises liées (C 5.14)	9261	280	X	
Créances dans les entreprises liées	8641	281	X	
Créances dans les entreprises liées - Exercice précédent	8571	281P	X	
Immobilisations financières - Entr. avec lien de part.	9252	282/3	X	
Participations dans les entreprises avec lien de part. (C 5.4.2)	8562	282	X	
Participations dans les entreprises avec lien de part (C 5.14)	9262	282	X	
Créances dans les entreprises avec lien de part	8642	283	X	
Créances dans les entreprises avec lien de part - Exercice précédent	8572	283P	X	
Autres immob fin - Actions et parts	8563	284	X	
Autres immob fin - Créances et caution en numéraire	8643	285/8	X	
Autres immob fin - Créances et caution en numéraire - Exercice précédent	8573	285/8P	X	
Capital souscrit	8701	100	X	X
Capital souscrit - Exercice précédent	8700	100P	X	X
Capital non appelé	8711	101	X	X
Bénéfice reporté (C 2.2)	140	14	X	X
Perte reportée (C 2.2)	141	14	X	X



Rubrique	Code actuel	Code XBRL	SC	SA
Bénéfice à reporter (C 4)	793	14	X	X
Perte à reporter (C 4)	693	15	X	X
Bénéfice reporté - Exercice précédent	790	14P	X	X
Perte reportée - Exercice précédent	690	14P	X	X
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	8911	42	X	X
Marge brute d'exploitation (+)	70/61	9900		X
Marge brute d'exploitation (-)	61/70	9900		X
Perte d'exploitation	70/64	9901	X	X
Bénéfice d'exploitation	64/70	9901	X	X
Bénéfice courant avant impôts	70/65	9902	X	X
Perte courante avant impôts	65/70	9902	X	X
Bénéfice de l'ex. avant impôts	70/66	9903	X	X
Perte de l'ex. avant impôts	66/70	9903	X	X
Bénéfice de l'exercice	70/67	9904	X	X
Perte de l'exercice	67/70	9904	X	X
Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	9905	X	X
Perte de l'exercice à affecter	68/70	9905	X	X
Bénéfice à affecter	70/69	9906	X	X
Perte à affecter	69/70	9906	X	X
Immob incorporelles - Valeur d'acquisition	8019	8059P		X
Immob incorporelles - Amort et réd valeur	8069	8129P		X
R&D - Valeur d'acquisition	8011	8051P	X	
R&D - Amort et réd valeur	8061	8121P	X	
Concessions, .. - Valeur d'acquisition	8012	8052P	X	
Concessions, .. - Amort et réd valeur	8062	8122P	X	
Goodwill - Valeur d'acquisition	8013	8053P	X	
Goodwill - Amort et réd valeur	8063	8123P	X	
Acomptes versés - Valeur d'acquisition	8014	8054P	X	
Acomptes versés - Amort et réd valeur	8064	8124P	X	
Immob corporelles - Valeur d'acquisition	8159	8199P		X
Immob corporelles - Plus values	8209	8259P		X
Immob corporelles - Amort et réd valeur	8269	8329P		X
Terrains et constructions - Valeur d'acquisition	8151	8191P	X	
Terrains et constructions - Plus values	8201	8251P	X	
Terrains et constructions - Amort et réd valeur	8261	8321P	X	
Install, mat, outillage - Valeur d'acquisition	8152	8192P	X	
Install, mat, outillage - Plus values	8202	8252P	X	
Install, mat, outillage - Amort et réd valeur	8262	8322P	X	
Mob et mat roulant - Valeur d'acquisition	8153	8193P	X	
Mob et mat roulant - Plus values	8203	8253P	X	
Mob et mat roulant - Amort et réd valeur	8263	8323P	X	
Location financement - Valeur d'acquisition	8154	8194P	X	
Location financement - Plus values	8204	8254P	X	
Location financement - Amort et réd valeur	8264	8324P	X	
Autres immob corp - Valeur d'acquisition	8155	8195P	X	
Autres immob corp - Plus values	8205	8255P	X	
Autres immob corp - Amort et réd valeur	8265	8325P	X	
Immob en cours et acomptes - Valeur d'acquisition	8156	8196P	X	
Immob en cours et acomptes - Plus values	8206	8256P	X	
Immob en cours et acomptes - Amort et réd valeur	8266	8326P	X	



Rubrique	Code actuel	Code XBRL	SC	SA
Immob financières - Valeur d'acquisition	8355	8395P		X
Immob financières - Plus values	8405	8455P		X
Immob financières - Amort et réd valeur	8465	8525P		X
Immob financières - Montants non appelés	8535	8555P		X
Part. dans les entr. liées - Valeur d'acquisition	8351	8391P	X	
Part. dans les entr. liées - Plus values	8401	8451P	X	
Part. dans les entr. liées - Amort et réd valeur	8461	8521P	X	
Part. dans les entr. liées - Montants non appelés	8531	8551P	X	
Part. dans les entr. avec lien de part - Valeur d'acquisition	8352	8392P	X	
Part. dans les entr. avec lien de part - Plus values	8402	8452P	X	
Part. dans les entr. avec lien de part - Amort et réd valeur	8462	8522P	X	
Part. dans les entr. avec lien de part - Montants non appelés	8532	8552P	X	
Part. dans les autres entr - Valeur d'acquisition	8353	8393P	X	
Part. dans les autres entr - Plus values	8403	8453P	X	
Part. dans les autres entr - Amort et réd valeur	8463	8523P	X	
Part. dans les autres entr - Montants non appelés	8533	8553P	X	
Rémunérations et charges sociales garanties par les pouvoirs publics	9041	9021	X	
Nbre moyen de travailleurs (ETP)	1004	1003P	X	X
Nbre effectif d'heures prestées	1014	1013P	X	X
Frais de personnel	1024	1023P	X	X
Avantages en sus du salaire	1034	1033P	X	X
Nbre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi - Total pour l'ex.précédent en ETP	5601	5501P	X	X
Nbre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi - Total pour l'ex.précédent	5602	5502P	X	X



Pour plus d'informations

Les personnes qui désirent plus d'informations sur le contenu, la méthodologie et les sources peuvent se mettre en rapport avec le service Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique.

Tél. +32 2 221 30 01 – Fax +32 2 221 32 66  
ba@nbb.be

Éditeur responsable

**Luc Dufresne**

Chef du département Informations micro-économiques

Banque nationale de Belgique  
boulevard de Berlaimont 14 – BE-1000 Bruxelles

© Illustrations: Banque nationale de Belgique

Couverture: Prépresse et image BNB

Publié en 2006